

Comité éditorial:

Annick Coupé - Julien Gonthier - Gérard Gourguechon -  
Catherine Lebrun - Christian Mahieux - Théo Roumier  
144, boulevard de la Villette 75019 Paris

Tél: 01 40 18 44 43

Fax: 01 43 67 62 14

Mail: [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

Directeur de publication: Julien Gonthier

Septembre 2016

N° Commission paritaire: en cours

Dépôt légal à parution

Couverture: Naila Hanna

Maquette: [kleinmh@orange.fr](mailto:kleinmh@orange.fr)

Imprimerie: Delta Papiers, Paris

**5 euros**

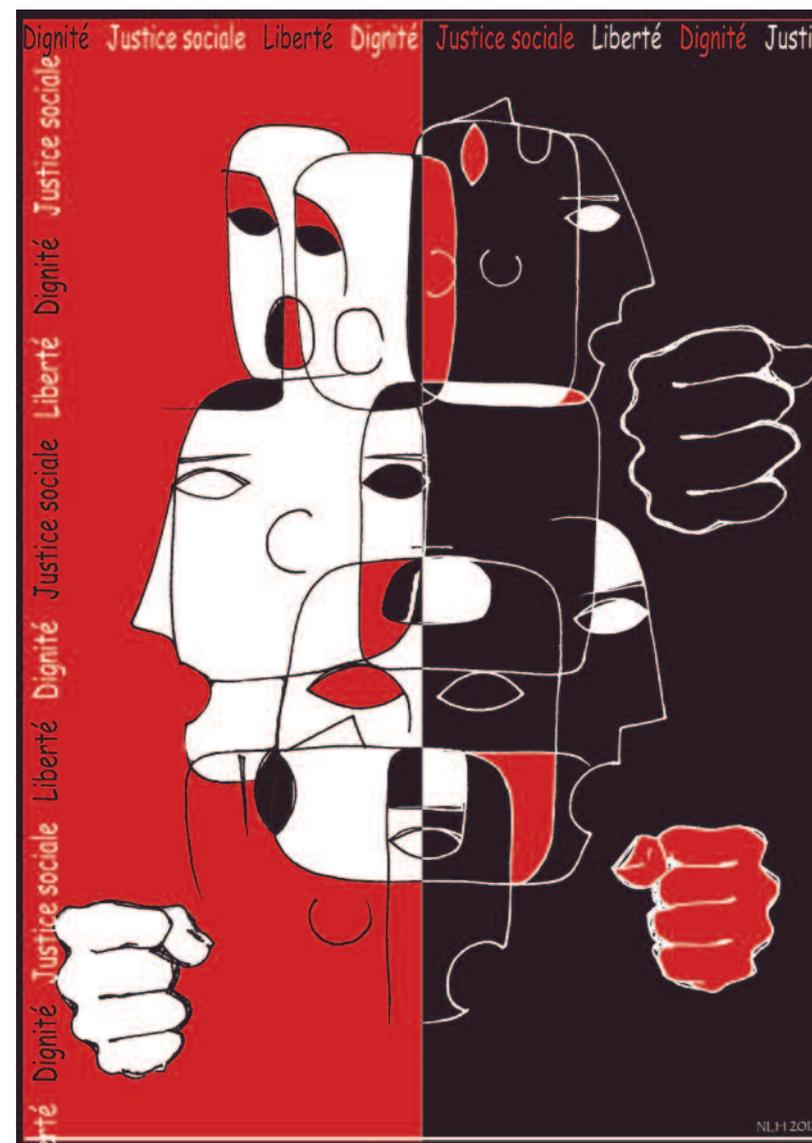
# LES utopiques

NUMÉRO 3 - SEPTEMBRE 2016

## CAHIER DE RÉFLEXIONS

CAHIER DE RÉFLEXIONS ■ NUMÉRO 3 - SEPTEMBRE 2016

Les utopiques



# Sommaire

**Comité éditorial :**

Annick Coupé – Julien Gonthier – Gérard Gourguechon –  
Catherine Lebrun – Christian Mahieux – Théo Roumier

144, boulevard de la Villette 75019 Paris

Tél : 01 40 18 44 43

Fax : 01 43 67 62 14

mail : [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

Directeur de publication :

Julien Gonthier

Septembre 2016

N° Commission paritaire : en cours

Dépôt légal à parution

Maquette et mise en pages : [kleinmh@orange.fr](mailto:kleinmh@orange.fr)

Imprimerie : Delta Papiers, Paris

- 5** ÉDITO
- 6** LE TEMPS DE TRAVAIL, UN MARQUEUR DU RAPPORT DE FORCE ENTRE CAPITAL ET TRAVAIL
- 18** COMPLÉMENTAIRES SANTÉ, CHEVAUX DE TROIE DES ATTAQUES CONTRE L'ASSURANCE MALADIE ?
- 24** LA PROTECTION SOCIALE À L'ÉPREUVE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
- 34** DOSSIER : UN TOIT C'EST UN DROIT
- 58** L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES : UNE EXPÉRIMENTATION SOCIALE ?
- 72** DOSSIER : GRÈVES DES CHEMINOTS ET DES CHEMINOTES DE 1986 ET 2016 ET SI ON PARLAIT DE GRÈVE RECONDUCTIBLE...
- 112** LE DÉSIR DE VACANCES ET DE VOYAGES RESTE INTACT
- 118** MAI-JUIN 1936, LES FRONTS POPULAIRES...

# Édito

**L**égèrement retardé pour cause de mouvement social, voici le numéro 3 de nos Cahiers de réflexions.

**Les Fronts populaires** rappellent que ce sont les luttes syndicales, le mouvement social, les grèves et occupations d'entreprise qui ont permis les acquis sociaux. La question de l'autonomie syndicale vis-à-vis des organisations politiques et du gouvernement est au cœur du sujet.

**N**ous verrons aussi que 80 ans après les congés payés, **le désir de vacances et de voyages reste intact**.

**La grève dans le secteur ferroviaire en 1986** marquées par d'importantes avancées en matière d'auto-organisation est un trait d'union avec **le mouvement des cheminots et cheminotes en 2016**: ou comment s'enrichir de l'expérience collective pour mieux comprendre et agir aujourd'hui... et demain.

**Le temps de travail, marqueur du rapport de force entre capital et travail**, est une revendication historique du mouvement ouvrier, toujours d'actualité.

**M**ise à l'épreuve de l'égalité entre femmes et hommes, la **protection sociale** montre nombre de difficultés; certes, le constat est valable pour bien d'autres sujets: raison de plus pour ne pas s'en satisfaire! Toujours à propos de la protection sociale, il est nécessaire de montrer l'utilisation des **complémentaires santé comme chevaux de Troie contre l'assurance maladie**.

Même si la parution de ce numéro a été décalée pour de bonnes raisons, l'équipe éditoriale s'attèle dès maintenant à la préparation du prochain dont la sortie est prévue en décembre.  
Pour s'abonner (20 euros, pour 4 numéros): Solidaires - 144, boulevard de la Villette - 75019 Paris ou [www.editions-lesutopiques.org](http://www.editions-lesutopiques.org)

**Les émeutes se multiplient  
Loi du travail à tout prix  
Les patrons s'enrichissent  
Le petit peuple paie le prix**

**C'est donc ça la vie  
Fermer sa gueule  
Se faire tout petit  
Des dirigeants ou des bandits  
Avec leurs fanatiques de la patrie  
Est-ce qu'ils savent qu'on massacre sans aucune empathie  
Dans le tiers monde les vies sont à bas prix  
Ils font monter les prix  
L'oppression s'endurcit**

**Il faut tenir le coup  
Les chaînes il faut les briser  
Même si faites en fer forgé**

**Tu crois qu'on est libre  
Tu te lèves et vas bosser  
Tu manges de la merde synthétisée  
Tu vois pas tes gosses pousser  
Cette vie c'est un écran de fumée  
Où réfléchir n'est pas permis  
Où poser des questions est interdit  
Et bientôt respirer aura un prix**

**KEVIN, 17 ANS**

**N**otre syndicalisme est ouvert à l'ensemble des composantes du mouvement social. Droit Au Logement aborde à la fois, **les luttes du logement en France, le réseau européen contre le Marché international de la promotion immobilière (MIPIM), la question stratégique face au droit de propriété foncière urbaine en France et enfin la question foncière en Afrique**.

**P**rogesser, avancer, suppose d'analyser notre réalité. **L'Union syndicale Solidaires: une expérimentation sociale?**  
Et puisque nous terminons cette revue par **Printemps...été...1936**, commençons par 2016, son futur, la lucidité et l'espoir... ■

# Le temps de UN MARQUEUR DU RAPPO entre capital et

# travail RT DE FORCE travail

**La durée du temps de travail est au cœur des oppositions d'intérêts entre le patronat d'une part, les travailleurs et travailleuses d'autre part. Retour sur deux siècles d'évolutions, de contradictions, de luttes...**

**Bernard Gibert est un des animateurs du syndicat Sud Education Haute-Normandie.**

**« Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer. »**  
*Congrès de Genève de l'Association internationale des travailleurs (septembre 1866)*

**V**ers 1850, un individu consacrait au travail à peu près 70 % de sa vie éveillée. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, cela représenterait environ 17 %. Pareil progrès social pourrait être de nature à combler d'aise les idéologues du néolibéralisme pour qui il ne saurait y avoir de mode de production plus efficace que le capitalisme. Il n'en est pourtant rien. L'histoire de la réduction du temps de travail n'est certainement pas la légende dorée que raconte le libéralisme, celle d'un système socio-économique généreux dispensateur de bienfaits. La réduction du temps de travail n'a été en rien le produit « naturel » d'un partage harmonieux des gains de productivité réalisés au cours des deux derniers siècles. Elle ne fut ni spontanée (elle n'a pas dépendu du bon vouloir de capitalistes philanthropes) ni linéaire (elle fut le résultat d'une succession d'avancées et de défaites du mouvement ouvrier). Sa mesure statistique (la durée effective du travail est passée en France de 3000 heures en 1850 à 1478 h en 2014) est en grande partie mystificatrice, au moins pour les dernières décennies. Pire, cette diminution, pourtant arrachée de haute lutte, n'est peut-être pas définitive.

## L'ÂGE D'OR DU DROIT BOURGEOIS

Dès les premiers temps du capitalisme industriel, l'organisation sociale est soumise à l'hégémonie du droit bourgeois. Celui-ci se fonde sur un dispositif majeur : le contrat. En accord avec la doctrine des droits naturels, chaque individu est censé pouvoir librement contracter dans tous les domaines de sa vie sociale, le commerce, le mariage et, bien entendu, le travail. La relation salariale doit donc se conformer à une fiction : deux personnes juridiquement libres et égales s'engagent réciproquement, l'une à apporter son travail et l'autre à la rémunérer. Nulle intervention extérieure, nulle réglementation ne sauraient interférer entre ces volontés indépendantes. Le travail n'est pas un rapport social mais une marchandise dont le prix et les conditions

# Complémentaires CHEVAUX DE TROIE DES contre l'assurance

**La commission protection sociale de Solidaires présente ici ses réflexions, après plusieurs débats organisés avec des économistes, des historiens et des historiennes de la sécurité sociale, des acteurs et des actrices du secteur de la mutualité. Dans cet article, elle se penche sur l'évolution du secteur de l'assurance maladie sous l'impact de l'arrivée massive des « complémentaires santé ».**



1 Colette Bec : La Sécurité sociale, une institution de la démocratie

2 Bernard Friot et Christine Jakse - Le Monde diplomatique - décembre 2015. Citation de Michel Cialdella, administrateur GRAM.

# santé ATTAQUES maladie ?

**AU DÉPART : LE CONSEIL NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE  
ET LES ORDONNANCES DE 1945**

Dans le programme *Les jours heureux* du Conseil National de la Résistance, l'ambition était : « Nous, combattants de l'ombre, exigeons un plan complet de Sécurité Sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l'État ». Cette ambition est toujours la nôtre. C'est l'affirmation politique d'un droit à la sécurité sociale qui a été posée lors de la création de la sécurité sociale moderne en 1946. En cela, comme l'affirme Colette Bec, la sécurité sociale est une institution de la démocratie<sup>1</sup>. La deuxième guerre mondiale avait laissé une bourgeoisie exsangue, qui avait largement collaboré, et était terrorisée par un rapport de forces qui menaçait ses intérêts en France comme ailleurs en Europe. Si cette classe sociale a fait quelques concessions, elle a largement repris ses avantages dès qu'elle en a eu la possibilité, s'appuyant sur les faiblesses initiales du système mis en place et sur la division syndicale<sup>2</sup>.

Les fameux trois « U », U comme universalité, c'est-à-dire couvrant l'ensemble de la population, U comme unicité, c'est-à-dire

un seul régime, U comme uniformité c'est-à-dire les mêmes prestations pour tous, et leur traduction « chacun-e cotise suivant ses moyens et reçoit selon ses besoins », n'ont pas été complètement réalisés à la création de la Sécurité sociale, tant les oppositions et les résistances entre les groupes socioprofessionnels ont été fortes. En définitive, aux côtés du régime général destiné aux salariés du secteur privé, ont coexisté une multiplicité de régimes, tant pour l'assurance maladie que pour la retraite, avec des cotisations et des prestations propres à chaque régime.

**DEPUIS LES ANNÉES 80  
DES ATTAQUES GÉNÉRALISÉES**

Les remises en cause du niveau des retraites ou de l'assurance maladie ont donné lieu à des réponses syndicales vives et massives en France. Les défauts d'origine continuent néanmoins de peser négativement dans un contexte où les attaques sont multiples et régulières. La marchandisation à l'œuvre dans tous les secteurs de la société touche de façon centrale l'ensemble de la protection sociale : retraite, santé, perte d'autonomie. Les éléments de cette politique remontent au tournant néolibéral qui, engagé dans les années 80, n'a cessé de remettre en cause les droits sociaux, de s'attaquer au droit du travail, et de réduire la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée. Pourtant, tous les économistes ont souligné, en commentant les effets sociaux de la crise de 2008, le contrepoint que constitue encore le système de protection sociale français. Si, au début des années 1980, la sécurité sociale remboursait encore à hauteur de 80% les dépenses de santé, son niveau n'est plus que de 75,5% en 2011, mais avec des différences de taille selon les populations et les secteurs :

→ les dépenses d'assurance maladie les plus importantes, c'est-à-dire celles couvrant les 2/3 des dépenses comme les soins hospitaliers, restent couvertes à 90% ;

→ les affections de longue durée (cancer,

# La protection à l'épreuve de l'égalité entre les femmes

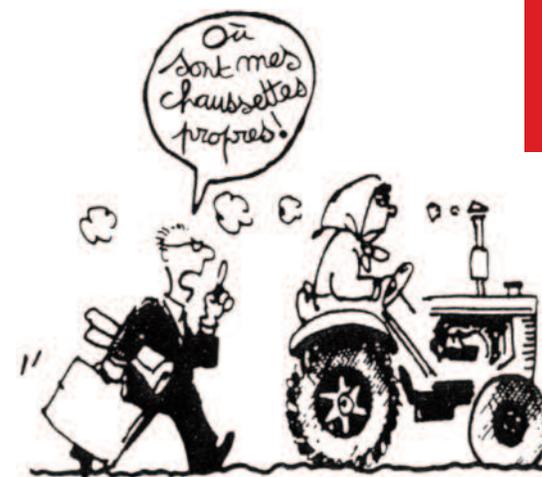
**Notre système de protection sociale s'est construit sur le statut de travailleur et sur la base du modèle de famille patriarcale, avec l'homme « gagne-pain » et la femme qui assure la gestion de la famille. L'homme, travailleur, émancipé, a des « droits propres », directs, à la protection sociale. La femme bénéficie de « droits dérivés » ouverts par le statut d'épouse et/ou de mère. C'est une logique de dépendance.**

**Même si le système de protection sociale a évolué au fil du temps, il reste inadapté, de diverses manières, au regard des mutations de la société, en particulier des modes de vie. Il doit se transformer de manière à associer étroitement les principes de solidarité et d'égalité entre les femmes et les hommes.**

**Christiane Marty est membre de la fondation Copernic et du conseil scientifique d'Attac.**

# sociale et les hommes

**N**otre système de protection sociale a été mis en place au sortir de la Seconde guerre mondiale. Il répondait à l'objectif d'assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans les cas où ils se trouvent dans l'incapacité de travailler. Les causes d'incapacité concernées étaient la maladie, l'invalidité, l'accident du travail, la vieillesse et la maternité; le chômage, qui n'était pas une préoccupation à l'époque, n'a été intégré que plus tard. Ce système s'est construit sur le statut de travailleur (plus restrictif donc que celui de citoyen) et sur la base du modèle de famille patriarcale, avec l'homme « gagne-pain » et la femme qui assure la gestion de la famille. L'ordonnance qui instaure la Sécurité sociale parle ainsi des travailleurs et de leurs familles<sup>1</sup>. L'homme, travailleur, émancipé, a des « droits propres », directs, à la protection



sociale. La femme bénéficie de « droits dérivés » ouverts par le statut d'épouse et/ou de mère. C'est une logique de dépendance. Elle aboutit aujourd'hui à ce que de nombreuses femmes séparées ou divorcées, qui n'ont pas acquis de droits propres, se retrouvent sans couverture sociale adéquate, sans retraite hors du minimum vieillesse, et passent de la dépendance envers leur mari à celle envers les minimas sociaux. Même si le système de protection sociale a évolué au fil du temps, il reste inadapté, de diverses manières, au regard des mutations de la société, en particulier des modes de vie. Il doit se transformer de manière à associer étroitement les principes de solidarité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

1 L'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance de 1945 indique ainsi que la Sécurité sociale est « destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ». On peut noter que la maternité était prise en compte plus en tant que charges à couvrir par le travailleur que sous l'angle des conséquences du retrait d'emploi de la femme salariée.

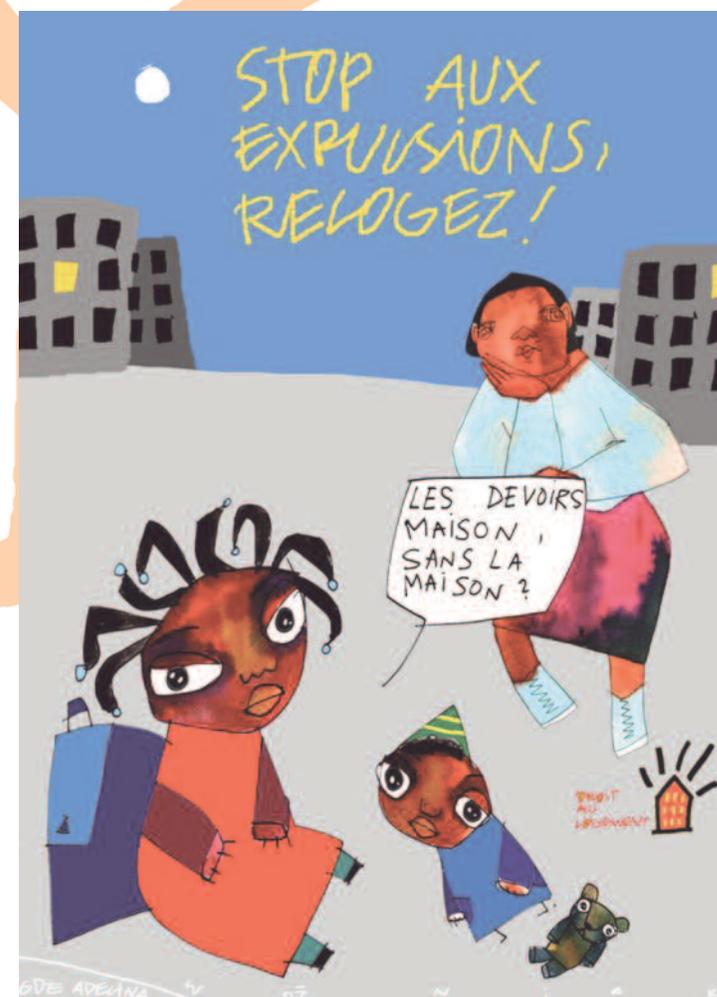
## DOSSIER

# Un toit C'EST un droit !

La question du logement, comme droit fondamental, est un sujet qui doit être un objectif revendicatif du syndicalisme. La réflexion et l'action avec les mouvements sociaux, en France comme à l'international, sont des enjeux pour l'Union syndicale Solidaires. En collaboration avec le Droit au logement, les articles proposés ici abordent à la fois, les luttes du logement en France, les actions du réseau européen regroupant des mouvements sociaux de dix-huit pays, contre le Marché international de la promotion immobilière (MIPIM), la question stratégique face au droit de propriété foncière urbaine en France et enfin la question foncière en Afrique.

Ce dossier comprend 4 textes :

- **Logement des classes populaires et luttes du logement**, de Jean-Baptiste Eyraud, fondateur et animateur de l'association **Droit au logement (DAL - [www.droitaulogement.org](http://www.droitaulogement.org))**.
- **La Coalition européenne d'action pour le droit au logement et à la ville**, de Jean-François Tribillon, urbaniste, membre de l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (**AITEC - [www.aitec.reseau-ipam.org](http://www.aitec.reseau-ipam.org)**), qui a notamment publié *L'urbanisme, La Découverte, 2009*.
- **Le droit de propriété foncière urbaine en question. Quelle stratégie de lutte ?**, également de Jean-François Tribillon
- **Est-il encore possible de penser l'aménagement des villes africaines ?**, par Annie Pourre, militante du DAL, animatrice du réseau international **No Vox ([www.no-vox.org](http://www.no-vox.org))**.



# SUR LE LOGEMENT DES et les luttes

# CLASSES POPULAIRES du logement

La France est la 6<sup>e</sup> puissance économique mondiale, et son PIB n'a cessé de progresser. Certains pays riches ont réglé la question du logement, permettant à toute personne quels que soient ses revenus, d'être logée décentement. C'est le cas des pays du nord ou de l'Allemagne par exemple (plus pour très longtemps), parce que les loyers y sont moins élevés car ils sont encadrés, où parce que le parc social est plus développé. La crise du logement en France n'est donc pas inéluctable, elle est la conséquence d'un déficit de l'action publique et de mauvais choix gouvernementaux depuis 40 ans.

## LE LOGEMENT, UNE MARCHANDISE

### DE PLUS EN PLUS LUCRATIVE

La crise actuelle est le reflet de la frénésie néolibérale qui touche durement les classes populaires et les petites classes moyennes. Elle est caractérisée par la cherté du logement, dénoncée par le DAL<sup>1</sup> puis la Plateforme logement des mouvements sociaux<sup>2</sup>. Ainsi, et particulièrement depuis 2000, on connaît une flambée en France des prix de

l'immobilier, du foncier, des loyers et des charges, ayant pour conséquences une hausse sans précédent du coût du logement pour la moitié la moins riche des ménages, alors que leurs revenus ont plutôt stagné ou baissé, dans un contexte de précarisation des statuts salariaux et de la protection sociale.

Depuis 2000, les loyers du secteur privé ont crû de 40 à 100% suivant les secteurs géographiques, les prix de l'immobilier et du foncier ont plus que doublé alors que le coût de la vie n'a progressé que de 25% en moyenne. Par conséquent, le logement pèse de plus en plus lourdement sur le budget des locataires et particulièrement des plus modestes. Il représente en moyenne 28% du revenu de la moitié la moins riche des ménages, c'est-à-dire bien plus pour beaucoup d'entre eux, essentiellement ceux et celles qui se maintiennent dans les centres urbains. La cherté du logement provoque une pénurie de logements accessibles aux ménages modestes, et favorise les discriminations de tous ordres.



### Le retour de la spéculation en 2000

La fin des années 80 a connu, à l'initiative de Chirac, un premier ballon d'essai de la spéculation, mais aussi un regain des luttes des mal logés, tandis que la dérégulation des loyers et le lancement de politiques d'urbanisme agressives dans les quartiers centres accélèrent le processus de marchandisation du logement. Beaucoup de maires ont suivi l'exemple de Paris, et les écoles d'urbanisme ont formaté les agents des politiques locales, alimentant la gentrification des secteurs devenus attractifs avec l'installation de nouveaux transports en commun, métro, tramway, et la tertiarisation de l'économie. Après les quartiers populaires centraux, les banlieues sont

ciblées. À partir de 2002, les loyers flambent de 60% en 10 ans, les prix de l'immobilier sont multipliés par 2 ou 3 suivant les secteurs, les prix du foncier à bâtir, captés par les promoteurs, s'envolent.

Cette flambée est soutenue par les politiques publiques du logement, car elle rapporte aussi bien à l'État qu'aux collectivités locales à très court terme, en matière d'impôts locaux (droits de mutation, taxes diverses). La spéculation immobilière s'étend, nourrie par des profits élevés et rapides, tandis que les discriminations socio-urbaines s'aggravent. Les classes populaires sont reléguées vers la périphérie, dans des quartiers spécialisés ou dans des conditions de logement dégradées et

<sup>1</sup> Droit Au Logement

<sup>2</sup> Collectif national d'associations du logement, de solidarité et de syndicats créé en 2011.

# La Coalition euro POUR LE DROIT AU LOGE péenne d'action MENT ET À LA VILLE

**L**e krach des années 2007-2008 résultant des bulles immobilières, de vingt ans de dérégulation, déréglementation et de mondialisation des marchés financiers a généré une crise économique, entre autres, sans précédent dans les pays européens. Celle-ci a lourdement impacté les politiques du logement, de l'habitat, de la ville dont les victimes sont les habitant-es quels que soient leurs statuts. Il y avait urgence à construire une coalition européenne d'action pour le droit au logement et à la ville; elle est née en 2014 et regroupe aujourd'hui des mouvements de 18 pays.

Le titre anglais de la Coalition – European coalition action for the rights to housing and for the city – insiste sur une dimension importante de cette création. Il s'agit d'actions, action commune sur un point unique, actions coordonnées dans le même temps dans les différents pays, mais toujours actions. Action à imaginer d'autres formes de luttes collectives et surtout inclusives. La construction d'une telle coalition a demandé de revoir les agendas militants des différents pays, et les publics de référence d'une lutte sur le logement. Dans l'Etat espagnol par exemple, ou en Grèce, pays où la location est peu développée, les militant-es

les plus actifs-ves sont les accédants à la propriété, spoliés par la crise, expulsés de logements qu'ils n'avaient pas fini de payer, et qui se retrouvent sans ressources avec le risque d'une procédure judiciaire d'expulsion. Dans ces deux pays, on se soucie aussi des projets nationaux ou municipaux de vente des espaces publics sous prétexte de renflouer les caisses des municipalités et de l'État, pour rembourser la dette illégitime. En Europe centrale et orientale, c'est surtout la réhabilitation des bâtiments des centres-villes, vidés de leurs habitant-es, souvent par la violence, pour répondre aux besoins du marché touristique et favoriser l'accès à la propriété des classes moyennes. Chassant ainsi les populations fragiles économiquement pour finalement les reléguer dans des cités containers, loin de la ville. En France le combat porte surtout sur la construction de logements sociaux accessibles aux familles à faibles revenus, alors que dans d'autres pays, en Angleterre ou aux Pays-Bas, le combat porte sur la mise sur le marché du logement anciennement social imposé par des décisions de la commission européenne au motif de la « libre concurrence » faussée du marché.



## UN ENNEMI COMMUN: LES PROMOTEURS IMMOBILIERS, PUBLICS OU PRIVÉS

Pour construire du sens commun, mener des luttes et des solidarités, ensemble, il a fallu éviter l'éparpillement en cas particuliers et décider collectivement de se focaliser sur un ennemi commun: les promoteurs immobiliers, publics ou privés, et s'exprimer dans une enceinte symbolique du pouvoir de ces acteurs: le Marché international de la promotion immobilière (MIPIM) qui a lieu chaque année. La première mobilisation a lieu en mars 2014 à Cannes.

Quatre-vingt mouvements sociaux pour le droit à l'habitat et à la ville ont été invités à rédiger, sur un modèle de fiche unique, leurs analyses des conséquences de la marchandisation du logement, de l'habitat, des espaces publics dans leurs villes et leurs territoires au nom de la lutte contre la crise financière, dénoncer les évictions dont sont victimes les habitant-es pour faire place aux immeubles théoriquement rentables, mais surtout symboliques du nouveau pouvoir financier. Nos mouvements sociaux se sont ainsi fait les procureurs des promoteurs: investisseurs, banques, cabinets d'affaires,

# FRANCE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE Quelle stratégie

C'est la propriété bourgeoise et paysanne aisée qui tient la main des rédacteurs du Code Civil (1804, hier) pour définir le droit de propriété comme le droit absolu d'user et de disposer. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale qu'un vent de réforme commence à souffler, non sur le droit lui-même qui reste inchangé dans sa formulation quasi-mystique, mais sur les conditions d'exercice de ce droit confronté à d'autres droits : droit de l'habitation locative, du fermage, des baux commerciaux, de la copropriété mais surtout de l'urbanisme et de l'environnement...

Mais dans le même temps et contradictoirement, l'œuvre des légistes réformateurs est combattue par les idéologues de la propriété comme base du nouvel ordre social et économique de la mondialisation et de la financiarisation, qui font de la propriété foncière et immobilière des coffres-forts de leurs profits mais aussi des capteurs très performants de rentes. Il nous faut bien constater – ce qui est troublant et doit être débattu – que cette idéologie néo-proprétariste n'a pas détruit l'œuvre des légistes réformateurs qui reste inscrite dans le droit positif, pour l'essentiel. Cette idéologie est suffisamment forte politiquement pour dis-

suader les acteurs sociaux de s'en servir au motif que le temps n'est plus...

Pouvons nous reprendre le flambeau et reconstruire un mode d'emploi politique de ce droit réformiste qui a le grand avantage d'exister, ce qui en droit est un avantage décisif? On peut sans doute être de la sorte plus efficace qu'en s'engageant sur le chemin de la restauration ou de l'instauration de la notion de commun. Nous ne rédigeons pas ici une thèse. Nous nous contenterons d'aligner les arguments par points successifs.

**LA SOCIALISATION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ  
FONCIÈRE URBAINE DE LA FIN DE LA SECONDE  
GUERRE MONDIALE JUSQU'À L'ADOPTION  
DE LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE  
DE L'ENVIRONNEMENT DE 2004**

**La limitation du droit de propriété  
en matière d'habitation, de commerce  
et de fermage**

Les rapports entre le propriétaire et le locataire (au sens large) ont été réglementés tout au long de la période : il s'est agi d'abord des rapports locatifs, qui sont allés du principe de la tarification réglementaire de 1948 (pour les immeubles construits avant 1948) et du droit au maintien dans les lieux jusqu'à des formules plus souples d'encadrement. Les offensives les plus marquantes sont celles que le législateur a soutenues en faveur des fermiers (au sens

# URBAINE EN QUESTION de lutte ?



**La création d'un droit moderne  
de l'expropriation**

La période de l'après-guerre a été marquée par l'expansion des grands travaux publics liés à l'équipement du territoire qui nécessitaient de réduire l'obstacle de la propriété foncière et de permettre le déploiement sans fin du capitalisme le plus moderne sous la protection de la puissance publique. La notion d'utilité publique a été constamment élargie et les techniques de négociation amiable avec les aménageurs ou entreprises bénéficiaires de l'expropriation ont été perfectionnées. L'histoire de l'expropriation dans l'après-guerre est un assaut continu et triomphant contre le droit de propriété foncière. Chaque fois que les intérêts supérieurs de l'État et du capital sont en jeu, il est considéré dans le paysage non comme un droit mais comme un bien, une sorte de détail qui doit être effacé par le paiement d'un prix. Ce qui est une conception pour le moins éloignée de celle du code civil, qui protège peut-être plus le droit que le bien objet de ce droit.

Les innovations les plus radicales et les plus offensives sont celles qui ont accompagné le développement de l'aménagement tant

d'agriculteurs locataires) et des commerçants (titulaires de baux commerciaux) qui leur reconnaissent un véritable droit à l'exploitation d'une terre ou d'un local appartenant à autrui. Le statut de la copropriété des immeubles bâtis a dû organiser le droit de propriété comme un droit collectif en rupture avec l'individualisme et l'exclusivisme de la propriété du XIX<sup>e</sup> siècle.

# Est-il encore possible de penser l'aménagement des

**L**es villes africaines offrent aujourd'hui une particulière résistance à la pensée d'aménagement, je dis bien à la pensée même de l'aménagement, et évidemment conséquemment à sa réalisation. Pour les besoins de notre essai nous nous contenterons de nous référer à l'aménagement très ordinaire d'une extension urbaine tout à fait banale, d'une ville moyenne, en Afrique de l'Ouest. C'est une autre façon de traiter de la crise du foncier urbain africain.

## IL EXISTE PLUSIEURS OBSTACLES

### À LA PENSÉE D'AMÉNAGEMENT

Le premier, est d'ordre intellectuel et institutionnel: pour penser ce processus d'aménagement bien modeste je suis contraint intellectuellement et institutionnellement de chausser les lunettes, les bottes et l'uniforme de l'urbanisme colonial qui se présente comme un urbanisme de fondation, de création de nouvelles villes ou de nouveaux quartiers dans un système politique profondément inégalitaire, inégalité entre une autorité publique toute-puissante et les citoyens sujets qui attendent que les choses se fassent, inégalité entre la puissance publique réputée maîtresse du sol à

aménager et des citoyens qui attendent de bénéficier des allocations foncières qu'elle daignera leur conférer.

L'espace y est pensé comme un matériau inerte livré tout entier à la discrétion de l'État qui le distribue ensuite selon les mérites des uns et des autres. L'espace à aménager est l'espace de l'État soumis à une pensée plus topographique ou géométrique qu'urbanistique, distributrice de lots de terrain à construire, dessinatrice de larges rues et avenues, annonciatrice d'équipements collectifs...

Cet urbanisme est celui que consacrent les textes institutifs de la démarche d'urbanisme et qui en forment l'infrastructure juridico-institutionnelle. Cette forme paroxystique de l'aménagement urbain qui vous oblige à penser comme si vous deviez être le maître du jeu urbain, plaçant l'urbanisme comme une manifestation de la puissance d'abstraction et de commandement de l'État, n'est plus désormais ni acceptable ni praticable.

Il nous faut faire part ici d'un désarroi apparemment plus spécifiquement professionnel. Ce que la tradition et le droit d'inspiration coloniale vous obligent à concevoir,

# sible de penser VILLES AFRICAINES ?



c'est en réalité une sorte de vaste lotissement. Vous voilà sommé, sous prétexte d'assurer une extension urbaine, de faire des kilomètres de parcelles, à l'aveuglette, sans savoir pour qui. Qu'avez-vous fait de votre métier d'urbaniste, on vous avait pourtant appris à étendre intelligemment une ville, à insérer une trame de voirie et d'équipement dans un site, intégrer des projets de promotion foncière et immobilière portés par toutes sortes de gens... Ici on vous condamne à faire de la parcelle sans fin. La logique du lotissement écrase toute velléité d'urbanisme c'est-à-dire de concevoir la ville.

Il n'est pas besoin d'être grand (ou grande) anthropologue pour s'apercevoir que l'espace à aménager (qui se situe sur les bords de la ville existante) est dans la plupart des villes africaines le support de riches et nombreuses pratiques sociales confortées parfois par des droits informels d'utilisation foncière: élevage de petits animaux domestiques, maraîchage ou simplement jardinage, aires de jeu des enfants et des jeunes adolescents, recyclage et surtout habitations «populaires». J'entends par populaire ce qui se fait sans tenir compte des normes d'urbanisme et de construction, au plus près des besoins des constructeurs et habi-

# L'Union syndicale UNE EXPÉRIMENTATION

**Ce texte a été écrit à partir de données quantitatives et qualitatives issues d'une recherche collective menée sur Solidaires (Bérout & al. 2011). Certains passages en sont également directement issus. L'auteur remercie S. Bérout, G. Desage et M. Thibault de lui avoir laissé effectuer ces emprunts. Une version de ce texte a été publiée dans un ouvrage collectif : *Crises, La transformation sociale par l'innovation sociale*, Presses de l'Université du Québec.**

**Jean-Michel Denis est professeur de sociologie à l'Université Paris Est Marne la Vallée. Son champ de recherche est celui des relations professionnelles. Ses travaux portent sur le syndicalisme (recomposition syndicale, syndicalisme en milieu précaire, nouveaux acteurs syndicaux, discrimination syndicale, etc.) et l'action collective (mobilisations collectives, conflits du travail, etc.). Il mène depuis 1998 une recherche au long cours sur l'Union Syndicale Solidaires<sup>1</sup> (depuis la fin des années 2000 avec S. Bérout et M. Thibault).**

# Solidaires SOCIALE ?

Jusqu'à peu, l'innovation n'était pas une notion couramment employée pour analyser les relations professionnelles (Garabige et al., 2013). Leur confrontation à la thématique de l'innovation s'est néanmoins amplifiée ces dernières années, tant en raison de la « plasticité » de la notion, que du constat de la transformation du système des relations professionnelles, de son architecture, du nombre et du rôle de ses acteurs, de ses normes, etc., l'ensemble de ces changements intervenant dans un contexte de profonde déstabilisation des cadres antérieurs, qu'il s'agisse de la nation, de la loi ou de la convention collective. Ce bouleversement des cadres n'a pas été sans impact sur les institutions et leur fonctionnement ni sur les acteurs et leurs organisations, donnant lieu à des reconfigurations issues de dynamiques diverses (déplacements, alliances, réorganisations, crises et scissions). La capacité de ces derniers à y faire face et surtout à les dépasser par des solutions plus ou moins innovantes a été l'objet d'un certain nombre d'études.

<sup>1</sup> Ses dernières publications sur cette organisation : « L'union Syndicale Solidaires. Une organisation spécifique jusque dans ses congrès ? », *Socio-Logos*, 2015 [En ligne], 11 | 2015, URL : <http://socio-logos.revues.org/3073> ; « La reconnaissance de représentativité comme source d'intégration ? L'union syndicale Solidaires à la recherche d'un positionnement original » avec S. Bérout, *Relations Industrielles*, Printemps, 70/2, p. 285-306 ; « Des organisations syndicales en quête de renouvellement – Trajectoires militantes et expériences syndicales de jeunes militants de l'Union Syndicale Solidaires », *Nouvelle Revue de psychosociologie*, n° 18, p. 117-133.



C'est dans ce cadre que se situent mes travaux sur le renouvellement des acteurs des relations professionnelles. Je m'y suis moins intéressé parce que ces acteurs étaient nouveaux (Denis, 2011) que parce qu'ils me semblaient porteurs de démarches et de projets (en partie) expérimentaux et alternatifs aux « formes sociales » existantes. C'est ainsi à l'aune de ces deux principales caractéristiques – et de ces deux principales valeurs que sont l'autonomie et la démocratie – que j'ai analysé un certain nombre de ces « formes sociales » (Simmel, 2004) émergentes, des coordinations (1994, 1996) aux unions interprofessionnelles (2001) : en m'intéressant davantage aux structures d'organisation mises en place qu'aux acteurs eux-mêmes ; en liant ces choix à la

## DOSSIER

# Grèves des cheminots et des ET SI ON PARLAIT DE GRÈVE

**Cheminot en gare de Rouen et Sotteville-lès-Rouen de 1976 à 2001, puis sur la région de Paris-Saint-Lazare de 2001 à 2011, Jacques Hais a été militant de la CFDT-cheminots jusqu'en février 1996, puis de SUD-Rail, dont il a notamment été secrétaire du syndicat régional de Normandie de 1996 à 2001. Aujourd'hui, il est membre du bureau de l'UNIRS Haute-Normandie. Christian Mahieux, cheminot en gare de Lyon de 1976 à 2013, était secrétaire du syndicat régional CFDT puis SUD-Rail. Il a notamment été membre du bureau fédéral SUD-Rail et du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires. Mathieu Borie, Frédéric Michel et Julien Troccaz, respectivement embauchés à la SNCF en 2001, 1995 et 2004, font partie des délégués nationaux SUD-Rail et co-animent les syndicats régionaux Paris-Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Chambéry.**

### Ce dossier comprend trois textes :

- **La grève des cheminots 1986-1987 vue de l'agglomération rouennaise ; une expérience d'auto-organisation.**
- **La grève des cheminots 1986-1987 à Paris-Gare de Lyon : le bilan de la section syndicale CFDT en janvier 1987.**
- **La grève de 2016 dans le secteur ferroviaire.**

# cheminotes de 1986 et 2016 RECONDUCTIBLE...



L'actualité sociale est l'occasion de faire le lien entre ce qui reste la plus longue grève nationale des cheminots et cheminotes en France, de décembre 1986 à janvier 1987 et le récent mouvement reconductible du printemps 2016.

Si la place des travailleurs et travailleuses du rail dans la lutte interprofessionnelle de 1995 est bien connue, la grève SNCF de 1986-1987 l'est moins ; fruit d'années de construction par des équipes militantes CFDT et parfois CGT, elle marque un tournant important en termes de démocratie dans la lutte, de démocratie syndicale, par la place conquise par les assemblées générales. C'est aussi une rupture avec la litanie des grèves carrées sans perspective, un

retour à l'action directe par l'occupation des voies et des locaux de travail, l'instauration d'un contrôle de la base sur les négociations, la naissance des coordinations, etc. Jacques Hais revient sur l'exemple de Rouen, Christian Mahieux livre des extraits du bilan tiré en janvier 1987 par la section CFDT de Paris-Gare de Lyon (qui deviendra la section syndicale SUD-Rail en janvier 1996).

Trente ans plus tard, les grèves de mars à juin 2016, sont l'occasion d'un bilan, cosigné avec trois animateurs de syndicats SUD-Rail, Mathieu Borie, Frédéric Michel et Julien Troccaz. Ce texte ne remplace nullement les bilans des structures SUD-Rail, fédération et syndicats.

# LA GRÈVE DES CHEMINOTS 1986-87 VUE Une expérience d'



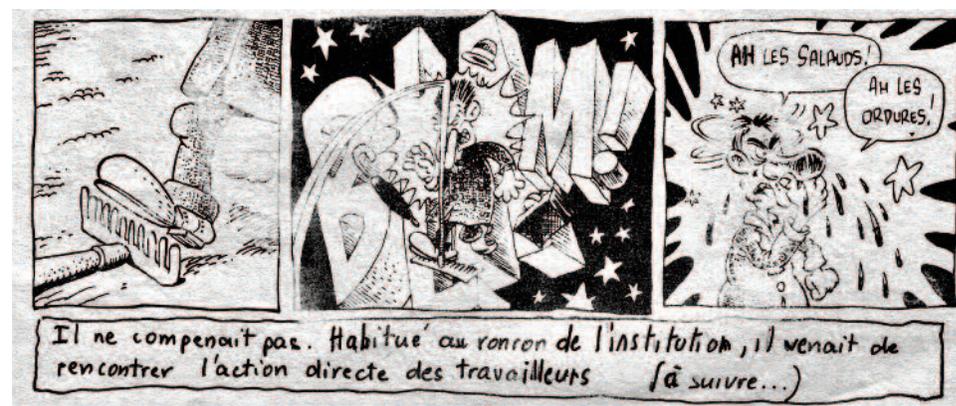
Une tradition unitaire existait depuis longtemps sur l'agglomération rouennaise, des rencontres, des bulletins de boîtes, des actions étaient régulièrement réalisés par des cheminot-es syndiqué-es à la CGT, à la CFDT ou non syndiqué-es. Cette génération ne se reconnaissait pas dans le syndicalisme tel qu'il était, elle refusait la division syndicale ainsi que les divisions catégorielles. En 1975, une trentaine de cheminots créent un modeste bulletin de 4 pages *La Basse Tonne* ; peu après, le Comité unitaire de mobilisation des cheminots (CUMC) est créé ; il préconise la lutte autrement que par des grèves de 24 heures à répétition et affirme la nécessité de l'unité syndicale large ; le CUMC s'exprime par tracts et pétitions, son audience est d'environ 500 personnes sur l'agglomération rouennaise. La troisième tentative de regroupement unitaire à la base se fera autour du journal *Rail Bol*. Vendu à 500 exemplaires, il sera édité de mai 1985 jusqu'à mi-1986. Les mêmes personnes impulsent des actions de sou-

tien au niveau international : soutien à Solidarnosc, soutien au Nicaragua, soutien aux mineurs anglais, etc.

## LES PRÉMICES DE LA GRÈVE

Le contexte de cette fin d'année 1986 est marqué par un puissant mouvement de révolte de la jeunesse, cristallisé autour de lutte contre la loi Devaquet ; c'est une mobilisation d'un niveau inconnu depuis très longtemps. Localement et à la SNCF, il y a eu une grève de 41 jours au service intérieur du dépôt menée par la CGT, contre les contrôles de connaissances des agents de conduite (ADC). Au niveau national, fin novembre la fédération des cheminots CFDT dénonce un projet de la direction SNCF, qui vise à supprimer les indemnités touchées par de nombreux agents travaillant sur les terminaux informatiques. Les agents des services voyageurs de Paris-Gare de Lyon et Paris-St Lazare démarrent le 8 décembre une action originale : « la grève de la saisie ». Ils et elles restent à leur poste

# DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE auto-organisation



Dessin paru dans les publications de la CFDT Paris Sud-Est, en janvier 1987.

de travail, mais n'assurent pas la partie pour laquelle les patrons veulent leur supprimer l'indemnité (en fait, ils et elles ne délivrent plus de réservations, seulement des billets, des renseignements, etc.) ; chaque jour, ils et elles font grève une heure pour se réunir en assemblée générale. Utilisant les ordinateurs et le réseau téléphonique interne de la SNCF pour véhiculer l'information, les grévistes (soutenus par la CFDT puis deux jours après par la CGT) étendent le mouvement en paralysant ainsi le réseau informatique. Ces actions illégales cessent le 18 décembre, pour basculer dans la grève totale ; une grève qui sera très forte notamment chez les agents de conduite et la plus longue jamais vécue chez les cheminots et les cheminotes, dépassant en durée celle de 1920.

## CHRONOLOGIE DE LA GRÈVE

Une assemblée générale des agents de conduite de Paris Nord avec la participation du responsable national CFDT de cette caté-

gorie de personnel, Michel Desmars, décide un appel à la grève à partir du 18 décembre. Le comité de grève et la CFDT font immédiatement une vaste campagne d'information vers les autres dépôts, popularisant le cahier revendicatif :

- retrait du projet de nouvelle grille des salaires, au mérite ;
- maintien du statut ;
- rattrapage du pouvoir d'achat ;
- maintien ou réforme du système de primes telles que l'expriment les différentes catégories de personnel.

Dès le 18 décembre, la grève démarre sur l'ensemble du réseau Nord, sur la Gare de Lyon puis s'étend au plan national. N'étant pas à l'origine de ce mouvement, la CGT commence par le combattre, des piquets antigreve sont organisés dans plusieurs sites ; devant l'ampleur de la mobilisation, la CGT rejoint la grève à compter du 20 décembre (à cette date, la grève touche déjà 83 des 94 dépôts de conducteurs de trains).

# LA GRÈVE DES CHEMINOTS 1986

## Le bilan de la section syndi



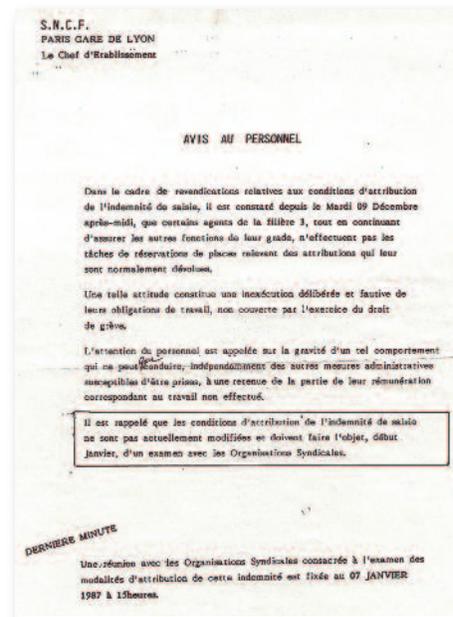
**D**ans les chantiers commerciaux SNCF, la longue grève de décembre 1986 - janvier 1987 s'est déroulée dans la suite directe d'un mouvement entamé deux semaines plus tôt: la grève des réservations. Les deux temps de ce mouvement ont été marqués par une très forte volonté de démocratie, les assemblées générales quotidiennes qui décide et organise la grève, le dépassement des grèves de 24 heures, la mise en avant de revendications défensives (pour refuser des projets patronaux: la suppression de l'indemnité de saisie ou la grille salariale au mérite par exemple) et aussi offensives (élargissement des bénéficiaires de l'indemnité de saisie, augmentation salariale, amélioration de la réglementation du travail, etc.). Nous reproduisons ici de très larges extraits du bilan publié par la section

syndicale CFDT de Paris-Gare de Lyon en janvier 1987, dans son journal mensuel *L'insurgé* (journal de la section syndicale CFDT de Paris Gare de Lyon d'avril 1981 à décembre 1995; de la section syndicale SUD-Rail [Solidaires] depuis janvier 1996). Au moment de la grève, la CGT était le syndicat majoritaire depuis... toujours; la CFDT le deviendra lors des élections professionnelles de 1989, le restera jusqu'en 1996, date à partir de laquelle SUD-Rail prend la suite.

**Le titre du numéro 76 de *L'insurgé* illustre le message que ses 20 pages veulent faire passer: «Le syndicat pour continuer la lutte.» Nous reproduisons les textes originaux, sans modification même de forme. À l'inverse, toutes les notes sont des ajouts destinés à une meilleure compréhension des lecteurs et lectrices d'aujourd'hui.**

# 1987 À PARIS GARE DE LYON

## cale CFDT en janvier 1987



Modifications des indemnités de saisie... ou comment débute un mouvement de grève.

### L'INSURGÉ, N° 76, JANVIER 1987

#### « INDEMNITÉS DE SAISIE; ACTIONS DES CHANTIERS VOYAGEURS, DES CIS ET CIT' »

Lors de la Commission Professionnelle Centrale «Transport et Commercial» du 05 Novembre, la direction confirmait son intention de modifier les conditions d'attribution de l'indemnité de saisie (travail sur terminal relié au réseau informatique). Modifications qui revenaient, de fait, à une suppression pure et simple pour la plupart des cas.

#### L'action

Aussitôt, la fédération CFDT lance une pétition nationale (la CGT fera de même quelques jours plus tard), les équipes CFDT se réunissent pour organiser l'action. Le 08 Décembre, les cheminots(es) de la Gare Saint-Lazare et de la banlieue entament la «grève des réservations<sup>2</sup>». Le 09, c'est Paris Gare de Lyon, Paris Montparnasse, Paris Nord... À l'initiative des militants(es) CFDT, des Assemblées Générales se tiennent dans la plupart des gares de province et décident de se joindre au mouvement.

1 Les agents SNCF des Centres Information Séjour et Centres Information Triage étaient chargés du suivi du «Matériel» les wagons SNCF, sur l'ensemble du réseau national. Pour cela, ils travaillaient sur informatique. Mais la très grosse majorité du personnel concerné par l'indemnité de saisie était les cheminots et cheminotes des chantiers «Voyageurs» assurant la vente et la réservation des places de trains.

2 La réservation, devenue obligatoire pour les TGV mais encore facultative pour les autres trains, était une prestation différente du «billet de train» lui-même. Ce n'est que pour la réservation que les agents commerciaux utilisaient le système informatique, auquel était liée l'indemnité de saisie. D'où l'idée: «puisque la direction veut nous supprimer l'indemnité de saisie, nous ne faisons plus de réservation»; action qui n'avait aucune base légale... mais dont le caractère massif permit de repousser les menaces de sanction et... de gagner le maintien de l'indemnité de saisie pour 30 années supplémentaires [à la date de rédaction de cet article].

# LA GRÈVE DE 2016 DANS



## A CHAMBÉRY, CONSTRUIRE LA GRÈVE...

Dans la suite de plusieurs mouvements organisés sur la région ces dernières années (grève des contrôleurs et contrôleuses, grèves interservices lors de périodes de fort trafic) et fort de l'expérience de précédents conflits nationaux, le syndicat SUD-Rail de la région de Chambéry s'est placé dans la perspective d'une grève nationale reconductible dès le 9 mars. Il faut être attentif à ce qui se dit et se passe dans chaque lieu de travail, être capables de sentir que « c'est le moment » parfois plus tôt qu'on ne l'envisageait. Mais en règle générale, nous avons besoin de temps pour préparer de bonne façon une grève illimitée : le temps d'expliquer, de débattre, de convaincre, de donner aux collègues suffisamment d'assurance pour qu'ils et elles se sentent prêts ; aussi, celui de peser sur les lourdeurs bureaucratiques de certaines forces syndicales. Il y a d'ailleurs une interaction entre ces deux moments. C'est pour cela que dès le mois de mars, des réunions de militants et militantes furent régulièrement organisées, des bulletins syndicaux « La grève » ont publiés sur la région, des propositions ont été publiquement faites aux autres syndicats, etc.

# LE SECTEUR FERROVIAIRE

**E**n juin 2016, la grève nationale dans le secteur ferroviaire a duré deux semaines. Sur quelques régions, le mouvement reconductible a duré de mi-mai à mi-juin. Mais surtout, de nombreux grévistes cumulaient une dizaine de jours de grève, et donc de retenues sur la paie, avant même l'appel national interfédéral ! Petit retour sur ce mouvement, entamé en réalité depuis le mois de mars.

## DIX JOURS DE GRÈVE AVANT LA GRÈVE : POURQUOI ?

C'est le résultat d'une tactique syndicale consistant à multiplier les journées de grèves dites « carrées ». C'est-à-dire limitées dans le temps par la consigne et le préavis syndical, au détriment d'un mouvement

reconductible où les assemblées générales décident chaque jour des suites.

Le 31 mars, puis dans la séquence 26-28 avril, des syndicats locaux SUD-Rail, quelques fois FO et marginalement CGT, ont tenté de déborder ces appels à une journée de grève isolée ; sans succès en dehors de quelques localités. Mi-mai, la fédération CGT décidait de grèves « rectangulaires » de 48 heures à une semaine d'intervalle (18-19 mai, 25-26 mai, ...), toujours en ignorant les assemblées générales de grévistes. Cette fois, les fédérations SUD-Rail et FO appelaient à reconduire ; cela se fit dans trop peu d'endroits, mais contribua à alimenter les débats sur la faisabilité d'un tel mouvement. Finalement, grâce à celles et ceux qui

## ... PARFOIS ÇA PREND DU TEMPS !

Sans relâche, comme bien d'autres équipes syndicales bien entendu, nous avons labouré le terrain ! C'est ce qui nous a permis de rendre crédible la possibilité d'un mouvement reconductible dès le 31 mars, tout en ayant conscience que les conditions n'étaient alors pas remplies pour qu'il démarre. Mais ne pas l'organiser et le proposer à l'occasion des journées nationales de grève, c'était perdre à chaque fois plusieurs semaines pour passer le cran supplémentaire ; avec des conséquences, tant pour notre combat dans le secteur ferroviaire que pour la lutte interprofessionnelle contre le projet de loi Travail. Cette constance et la cohérence de notre politique furent des atouts importants dans nos rapports avec la CGT, dont plusieurs équipes locales se retrouvaient au fil du temps sur nos positions malgré le blocage de la fédération et du secteur régional. Mais de 2016, nous avons aussi appris la difficulté de gérer le décalage par rapport au positionnement fédéral ; il n'est pas simple pour les équipes militantes de différer plusieurs fois le départ de la grève.

# Le désir de vacances reste intact

**Construire les « jours heureux » passe aussi par les congés payés. Le 80e anniversaire de leur conquête en juin 1936 est l'occasion de revenir sur cet acquis social ainsi que sur l'utilisation qui en est faite aujourd'hui par les différents acteurs du secteur.**

**Gilles Caire est maître de conférences d'économie à l'Université de Poitiers, spécialiste en socio-économie du tourisme, et responsable du master professionnel « Droit et développement de l'économie sociale et solidaire ». Il interviendra lors des rencontres Solidaires en CE/DUP de novembre prochain.**

**L'entretien repris ici a été réalisé pour *Le Progrès social* ; ce journal quotidien papier, lancé le 9 mars 2016, est soutenu par diverses structures Solidaires et plusieurs militants et militantes Solidaires y participent aux côtés d'autres acteurs et actrices de divers mouvements sociaux.**

# ces et de voyages



Été 1936, les premiers congés payés pour des millions de personnes en France.

**N**ous fêtons les 80 ans des congés payés. Comment ont-ils été conquis et obtenus ? Gilles Caire. Le processus de mise en place des congés payés en juin 1936 a été d'une rapidité exceptionnelle. Annoncé le 5 juin par Léon Blum lors du premier conseil des ministres de son gouvernement, le texte est rédigé dans la nuit du 8 au 9 juin. Il est déposé à la Chambre des députés le 9 juin, discuté et voté le 11 juin (563 pour, 1 seule voix contre), puis transmis et voté par le Sénat le 17 juin. Le texte est promulgué le 20 juin, et l'intégralité des textes d'application paraît entre le 1er juillet et le 1er août. Cette rapidité surprend, car les congés payés ne figuraient ni dans les revendications syndicales prioritaires, ni dans le programme électoral du Front populaire, mais elle s'explique par la conjonction de quatre facteurs.

À titre personnel, Léon Blum était, dès 1919, un fervent partisan de l'instauration de congés payés pour l'ensemble des travailleurs. En second lieu, la pression des occupations d'usines de mai et juin nécessitait d'apporter des réponses immédiates, par les accords de Matignon, signés dans la nuit du 8 au 9 juin, complétés par des mesures législatives sur les 40 heures, la négociation collective, et donc les congés payés. En troisième lieu, au plan international, la France était en retard. Près d'une trentaine de pays avaient déjà mis en place des mesures législatives sur le sujet, et le 26 juin l'OIT (Organisation internationale du travail) adoptait une convention internationale sur le droit pour les salariés à un minimum de 6 jours de congés payés. Enfin, Léon Blum voulait que la mesure s'applique dès l'été 1936, ce qui nécessitait que tout soit bouclé pour le 1<sup>er</sup> août.

# Mai-juin 1936, les Fronts populaires...

**80 ans après le Front populaire, il n'est pas inutile de revenir sur ce moment d'Histoire. Dans *Front populaire, révolution manquée ?* Daniel Guérin\*, répondait à cette question, à travers le titre, affirmatif, de son livre publié pour la première fois en 1963. Son témoignage militant est une des références sur cette période. Il fait clairement apparaître deux formes et deux conceptions du Front populaire : d'une part une alliance électorale entre « sociaux-démocrates, stalinien et radical-libéralisme bourgeois », d'autre part un mouvement puissant, extra-parlementaire, à l'initiative de la classe ouvrière, « le Front populaire des rues et des usines ».**

Les intertitres et les notes sont des Cahiers Les utopiques.

**Parmi les livres décortiquant cette période, figure celui de Jacques Kergoat : *La France du Front populaire*. Nous en reprenons ici quelques extraits, qui rappellent que ce sont les luttes syndicales, le puissant mouvement social, la grève et les occupations d'entreprise, qui sont à l'origine des acquis sociaux : congés payés, réduction du temps de travail, généralisation des conventions collectives, fortes augmentations de salaires, délégués du personnel, etc. Nous commençons par un rapide retour sur la situation du début des années 30, poursuivons par le processus de réunification syndicale CGT/CGTU durant l'année 1935\*\*, avant d'aborder les grèves de mai et juin 1936.**

\* À propos de Daniel Guérin, voir la revue Les utopiques n° 1 (mai 2015, page 70 à 77)

\*\* Il aboutit au congrès confédéral de Toulouse, qui a lieu du 2 au 6 mars 1936.



## LES STRATÉGIES SYNDICALES À L'ORÉE DES ANNÉES 30

« La crise économique ne stimule guère la combativité ouvrière. Sans doute peut-on noter des grèves longues et dures, des affrontements avec la police, voire des phénomènes nouveaux comme l'organisation des chômeurs et les « marches de la faim » de Saint-Nazaire à Nantes en juin 1933, du Nord sur Paris à la fin de l'année. Mais, globalement, l'activité revendicative reste faible [...] La CGT n'apparaît guère préoccupée par les luttes. Pour l'essentiel, elle fonctionne comme un groupe de pression sur l'État et développe une politique contractuelle, préconisant le recours systématique aux conventions collectives. Mais la crise et l'attitude patronale font qu'il y a de moins en moins de conventions collectives [...] Quant à la CGTU, niant les faits, elle déclare que la résistance ouvrière se développe et que l'heure est à l'offensive. Mais les conflits qu'elle impulse se terminent souvent par des échecs. Pour elle aussi, les effectifs fondent. Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas que les actions unitaires soient peu nombreuses. La question de l'unité, et même de la réunification, se pose cependant. Le 9 décembre 1930, 21 militants syndicalistes<sup>1</sup> (6 CGT, 7 autonomes, 8 CGTU) rendent public une déclaration : « Pour reconstruire l'unité syndicale. » Ils sont fort mal accueillis et l'opération tourne court<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> En réalité, 22 syndicalistes (7 CGT, 7 autonomes, 8 CGTU) ; d'où les noms de Manifeste des 22 et Comité des 22.

<sup>2</sup> Dans *La révolution prolétarienne* de décembre 1931 (n° 122), Pierre Monatte tirait le bilan de cet échec, dégageant les enseignements pour l'avenir. Dès les premières lignes, la lucidité des propos est frappante : « C'est un fait maintenant, le Comité des 22 est mort. Ses adversaires sont contents ; les uns montrent une joie discrète, d'autres dansent la gigue. Ses amis sont désolés ; certains ne comprennent pas comment il a pu mourir ; ils en accusent Pierre ou Paul. Je me permets de dire aux premiers qu'ils se réjouissent trop vite ; ils sont débarrassés des 22, mais ils sont plus embarrassés que jamais par l'idée d'unité. Aussi les amis des 22 n'ont-ils pas lieu d'être découragés. Le Comité est disloqué, mais l'idée d'unité syndicale qui était sinon morte, du moins profondément endormie, il y a un an, est aujourd'hui bien réveillée, et plus vivante que jamais. N'est-ce pas l'essentiel ? » L'avenir devait le confirmer...

**PRINTEMPS...ÉTÉ...1936**

La faim...  
 La fatigue...le travail...la misère...le chômage...  
 Le travail...la faim...le froid...la chaleur...la poussière  
 La poussière...la fatigue...la fatigue et l'ennui.  
 L'ennui et la fatigue...la fatigue et l'ennui  
 Voilà la vie des travailleurs  
 La voilà...la chaleur...la fatigue...la misère  
 L'ennui...le travail à la chaîne...la misère et l'ennui  
 Soudain le travail se réveille, casse sa chaîne...  
 Pose son outil...et tous les travailleurs se réveillent avec lui.  
 Et tous les cœurs se mettent à battre avec un grand bruit...  
 L'ennui s'enfuit...l'espoir s'amène...  
 Et voilà qu'il pousse un grand cri : la grève...  
 La grève...partout...partout la grève...  
 C'est une grève comme on n'en a pas vu souvent  
 Et le patronat grince des dents  
 Les ouvriers occupent les chantiers...les usines...  
 Les mineurs couchent dans leurs mines  
 Les garçons-épiciers campent chez Félix-Potin  
 Et ça dure des jours et des jours  
 Et ça dure des jours et des nuits...  
 Et les grévistes dorment...ils ont des rêves  
 Mais pour les gros c'est l'insomnie.  
 Pour le capital, c'est la mauvaise nuit...  
 La mauvaise nuit...  
 De sa fenêtre, le capital voit ses usines occupées  
 Par les hommes des taudis  
 Il voit des drapeaux rouges flotter  
 Et le tricolore aussi...  
 Mais les drapeaux tricolores, c'est pas ce qui lui fait peur.  
 C'est le rouge qu'il craint  
 Celui de la Commune...  
 Celui du Cuirassé Potemkine, celui d'octobre 1917  
 Celui qu'on agite dans toutes les rues... dans tous les pays  
 Et le capital se fait de la bille...il rage...  
 Tout se passe très bien...aucun incident  
 Le calme est impressionnant...  
 Il ne manque pas un boulon chez Renault  
 Pas une pompe à vélo chez Peugeot  
 Pas un bouton de guêtre chez Raoul  
 Pas un jambon chez Olida  
 Et l'on raconte même qu'aux Galeries Lafayette  
 Une vendeuse du rayon des layettes  
 A trouvé par terre une épingle de sûreté  
 Et qu'elle l'a rapportée au rayon mercerie !!!

L'ordre...  
 Le calme...  
 La correction...  
 Pas le moindre petit incident.  
 C'est inquiétant...  
 Mais il faut se méfier tout de même, camarades  
 Il tient le coup, le capital  
 On sait bien, grâce à vous  
 Il en a pris un bon coup  
 Mais tout de même, il tient le coup, camarades...  
 Méfiez-vous...méfiez-vous...méfiez-vous  
 Il est dur, rusé, sournois...le capital  
 Il vous passera la main dans le dos  
 Pour mieux vous passer la corde au cou  
 Méfiez-vous  
 Défendez-vous  
 Il est malin le capital, camarades  
 Il a plus d'un tour dans son sac  
 Méfiez-vous, camarades  
 Elle n'est pas tricolore, non plus  
 Elle est rouge la vie...  
 Défendez-vous contre la mort  
 Contre le monde des affameurs  
 Qui voudraient bien nous voir mourir  
 Au champ d'honneur  
 Pour la patrie...

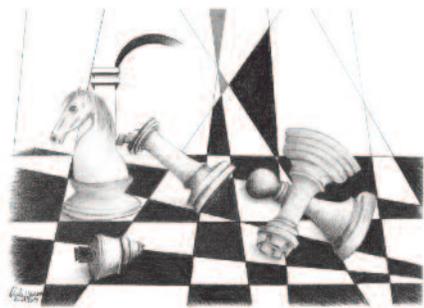
Jacques Prévert



Manifestation du 14 juin 1936  
à Caen.

LES  
**utopiques**  
CAHIER DE RÉFLEXIONS DE L'UNION  
SYNDICALE SOLIDAIRES

NUMÉRO 1 - MAI 2015



Union  
syndicale  
**Solidaires**  
344 BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS

## Sommaire

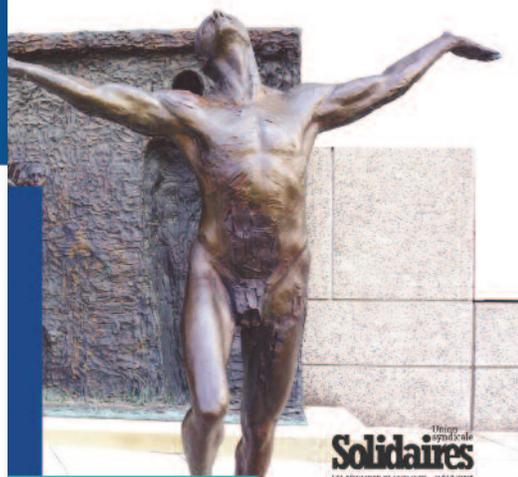
- 4 ÉDITO  
6 NOTRE SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE, ANTICAPITALISTE, INTERNATIONNALISTE  
20 DÉMOCRATIE ET FINANCE  
40 LE SYNDICALISME CONTRE LE FASCISME  
48 ALLEMAGNE: À PROPOS DE PEGIDA  
52 FEMMES ET EXTREME DROITE  
62 LES NOUVEAUX ANTISEMITES  
70 FASCISME ET GRAND CAPITAL  
78 LE DROIT DE PROPRIÉTÉ EN QUESTION  
90 L'ANTIRACISME ET SES LECTURES POLITIQUES  
100 UNE HISTOIRE SYNDICALE DE L'ENVIRONNEMENT  
108 LA DÉMOCRATIE EST-ELLE SOLUBLE TOTALEMENT DANS LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE ISSUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES?  
112 LES ALEXIS ON DROIT DE GREVE  
124 LE DÉCROCHEMENT DES SALAIRES DANS L'UNION EUROPÉENNE  
130 INTERNET ET DÉMOCRATIE  
134 LA LOI SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES. PREMIER BILAN  
142 ÉLOGE DES SYNDICATS

## Sommaire

- 4 ÉDITO  
6 DES ANXIÉTÉS PARTICULIÈRES  
14 SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE  
28 DOSSIER : UN AUTRE FORT EST POSSIBLE !  
44 DE L'INTERNATIONALISATION À LA TRANSNATIONALISATION  
52 ÉCOLOGIE : SOUS LA TRANSITION, LA DÉPRIMISATION  
62 DÉFENSE DES NON-SYNDT ET DÉFENSE DU SYNDT : UN RAPPORT DIALECTIQUE L'EXEMPLE DU SECTEUR FERRONNAIRE  
80 LA JOURNÉE DE LA CHEMISE !  
88 UNE COMPAGNIE INTERNATIONNALISTE  
92 LE CLUC-P, L'INTERNATIONNALISTE QUI FAIT PEUR AUX PATRONS DU COMMERCE  
98 FACE À LA CRISE GLOBALE DU CAPITALISME GLOBALE, LA DÉCROISSANCE EST-ELLE UNE MÈRE SOUTENABLE ?  
108 LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DE LA POSTE DANS L'EXERCICE DE LEURS MANDATS DE REPRÉSENTATION  
118 RETOUR VERS LE FUTUR  
126 DU PASSÉ, NE FAISONS PAS TOUJOURS TABLE RASE...

LES  
**utopiques**  
CAHIER DE RÉFLEXIONS DE L'UNION  
SYNDICALE SOLIDAIRES

NUMÉRO 2 - DÉCEMBRE 2015



Union  
syndicale  
**Solidaires**  
344 BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS